



Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRETE

Article 1 :

Une saillie sera réalisée sur la D156E4, avenue du Lac (voir plan joint), les jeudi 25 juillet et vendredi 26 juillet 2024 en vue de travaux sur des ouvrages existants d'eau potable.

Article 2 :

Les travaux ne devront pas gêner la circulation routière.

Article 3 :

La signalisation devra être mise en place par la société bénéficiaire de la demande.

Article 3 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 25 juillet 2024.

Par délégation du Maire,

Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Marie SABATIER.



50 m

(43.629082 3.419822);(43.629020 3.419757);(43.628861 3.420001);(43.628905 3.420071);(43.628977 3.419993);(43.629010 3.420036);(43.629049 3.419983);(43.629022 3.419934);(43.629082 3.419822);